

**Communication des décisions prises dans le cadre de diverses procédures d'adjudication dans le secteur agricole (céréales)**

(93/C 307/02)

*(Voir communication dans le «Journal officiel des Communautés européennes» n° L 360 du 21 décembre 1982, page 43)*

Adjudication permanente	Adjudication hebdomadaire	
	Décision de la Commission du	Restitution maximale
Règlement (CEE) n° 1279/93 de la Commission, du 27 mai 1993, relatif à l'ouverture d'une adjudication de la restitution à l'exportation d'orge vers tous les pays tiers (JO n° L 131 du 28. 5. 1993, p. 19)	11. 11. 1993	67,98 écus par tonne
Règlement (CEE) n° 1278/93 de la Commission, du 27 mai 1993, relatif à l'ouverture d'une adjudication de la restitution à l'exportation de blé tendre vers tous les pays tiers (JO n° L 131 du 28. 5. 1993, p. 16)	11. 11. 1993	52,87 écus par tonne
Règlement (CEE) n° 1286/93 de la Commission, du 27 mai 1993, relatif à l'ouverture d'une adjudication de la restitution à l'exportation de seigle vers tous les pays tiers (JO n° L 131 du 28. 5. 1993, p. 48)	—	pas d'offre
Règlement (CEE) n° 2147/93 de la Commission, du 30 juillet 1993, relatif à une mesure particulière d'intervention pour l'orge en Espagne (JO n° L 191 du 31. 7. 1993, p. 109)	11. 11. 1993	77,90 écus par tonne
Règlement (CEE) n° 2774/93 de la Commission, du 8 octobre 1993, relatif à l'ouverture d'une adjudication de l'abattement du prélèvement à l'importation de maïs en provenance des pays tiers (JO n° L 252 du 9. 10. 1993, p. 3)	—	pas d'offre